

Madame, Monsieur le député

Madame, Monsieur le Sénateur

Mesdames et messieurs les élus de la Nation, représentants des citoyens

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2016 que vous examinez actuellement, comporte certaines dispositions qui mettent à mal les fondements même de notre système de protection sociale.

Ainsi, l'article 21 de ce PLFSS 2016 prévoit d'étendre la généralisation de la complémentaire santé aux plus de 65 ans via, notamment, un appel d'offres destiné à sélectionner les garanties.

Sous couvert d'une bonne intention, il s'agit là d'un coup porté aux principes de solidarité et de mutualisation entre assurés.

Isoler les plus de 65 ans dans des garanties spécifiques, c'est remettre en cause la solidarité entre les générations et entre tous les assurés sociaux, seule solution pour garantir la prise en charge et l'accès aux soins pour tous.

La santé n'est pas une marchandise ; Tous les systèmes de mise en concurrence mis en place par le gouvernement pour y accéder la font entrer dans une logique mercantile contraire à l'intérêt général.

Vous savez pertinemment, que les frais de santé augmentent avec l'âge. Le maintien de la solidarité intergénérationnelle est le seul moyen de permettre aux seniors de bénéficier de cotisations admissibles. A défaut, les contrats qui seraient proposés à des prix attractifs ne seraient pas viables économiquement à terme et les bénéficiaires de ces contrats verraient leurs cotisations fortement augmenter.

D'autres solutions simples et justes existent pour une véritable généralisation de la complémentaire santé pour tous : le crédit d'impôt universel en est une.

En tant que représentant des citoyens, je vous demande de ne pas voter ce texte de loi en l'état et de faire remonter nos préoccupations au gouvernement car cette disposition va à l'encontre de l'intérêt national dont vous êtes garant.